

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

publié le 29/11/24

mis en ligne le 30/11/2024

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 22 novembre 2024

Etaient présents : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MECHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, M. Xavier BIDAN, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Olivia BOULANGER à Mme Corinne TONDUF, Mme Sylvie BOURDIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Gilles BRUNATI à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Véronique VADIC, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Christine MARRACHELLI, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, Mme Mary-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Ludovic PINGAUD à M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Nombre de membres excusés : Mme Annie ZAPATA, M. Benoît LASCOUX, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludvine CHATENET, Mme Célia BOIRON,

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 50

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En conséquence, il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services y compris dans

5
023-200034825-20241128-258_24-DE
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

le cas présent, lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le ou les cadres d'emplois correspondant à l'emploi créé,
- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique (A ou B ou C) dont l'emploi relève,

La durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet, exprimée en centièmes (ex : 17,50/ 35^{ème} pour un emploi à 17h30) pour un emploi permanent à temps non complet.

Un agent de la Direction des Services Techniques sera admis à la retraite au 1^{er} janvier prochain. Pour veiller à la continuité de service, une procédure de recrutement a donc été mise en œuvre, afin de pourvoir son remplacement.

Considérant d'une part, les missions afférentes à l'emploi, et le profil du candidat retenu d'autre part, ce dernier sera recruté au grade de technicien territorial. Il convient donc d'actualiser notre tableau des effectifs, puisque l'agent actuellement en poste est titulaire du grade d'ingénieur principal.

Par conséquent, il est proposé de créer le poste suivant :

Intitulé du poste	Grade (catégorie)	Quotité	Date d'effet
Chargé d'opérations en bureau d'études	Technicien (B)	Temps complet	01/01/2025

Il est entendu que le Comité Social Territorial sera consulté en 2025, sur la suppression du poste tel qu'actuellement inscrit au tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'autoriser la création du poste susvisé au 1^{er} janvier 2025,
- D'autoriser M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour le recrutement sur ce poste,
- D'autoriser M. le Président à recruter, s'il y a lieu, un agent en contrat à durée déterminée ou indéterminée. Dans ce cas, par dérogation, l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique :
 - o Article L332-8 2 :° « Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code » ;

Dans ce cas, le niveau de rémunération serait défini sur la base de la grille indiciaire du grade précité ;

- D'autoriser M. le Président à signer le contrat, s'il y a lieu,
- D'autoriser M. le Président à nommer l'agent recruté sur ledit poste,
- D'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 0042

- D'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus

Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Eric BODEAU

